



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Extension et restructuration des urgences du centre
hospitalier Mémorial de Saint-Lô**

Date et heure limites de réception des offres :

Jeudi 2 avril 2026 à 17:00

Numéro de consultation : 726045

**Groupement Hospitalier de Territoire du Centre Manche
715 RUE HENRI DUNANT
BP 65509
50009 SAINT LO**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Extension et restructuration des urgences du centre hospitalier Mémorial de Saint-Lô
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	15
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Avec
	PSE	Avec
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Délai global
	Négociation	Avec

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat	4
1.4 - Décomposition de la consultation	4
1.5 - Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation	5
2.1 - Délai de validité des offres.....	5
2.2 - Forme juridique du groupement.....	5
2.3 - Variante obligatoire -sol caoutchouc (lot 07 sols souples)	5
2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles	5
Lot 13 - Electricité :	5
PSE 3 : Appel malade	5
2.5 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Conduite d'opération.....	5
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	6
3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie.....	6
3.5 - Contrôle technique.....	6
3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	6
4 - Conditions relatives au contrat	6
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	6
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	6
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	6
5 - Contenu du dossier de consultation	7
6 - Présentation des candidatures et des offres	7
6.1 - Documents à produire.....	7
6.2 - Visites sur site	9
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	10
7.1 - Transmission électronique	10
7.2 - Transmission sous support papier	11
8 - Examen des candidatures et des offres	11
8.1 - Sélection des candidatures.....	11
8.2 - Attribution des marchés.....	11
8.3 - Suite à donner à la consultation	12
9 - Renseignements complémentaires.....	12
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	12
9.2 - Procédures de recours	12
10 - Renseignements complémentaires	13

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Extension et restructuration des urgences du centre hospitalier Mémorial de Saint-Lô

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 15 lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Gros œuvre Curage
02	Etanchéité Bardage métallique
03	Menuiseries extérieures Verrières
04	Serrurerie Métallerie
05	Portes automatiques
06	Cloisons Doublages Faux-plafonds
07	menuiserie intérieure
08	agencement
09	chapes
10	Sol souple
11	Peinture Nettoyage
12	Chauffage Ventilation Climatisation Plomberie
13	Electricité Courants forts Courants Faibles
14	Fluides médicaux
15	VRD Espaces Verts

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variante obligatoire -sol caoutchouc (lot 07 sols souples)

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant une seule variante qui doit respecter les exigences minimales détaillées dans le CCTP.

2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Lot 2 – étanchéité- bardage métallique

PSE 1: reprise d'étanchéité sous voirie sur support béton sous enrobé

Lot 03 - Menuiseries extérieures Verrières

PSE 2: plus-value pour Vantaux oscillo-battants - plus-value

Lot 07 - Menuiserie intérieure

PSE 3: moins-value pour remplacement des châssis vitrés cintrés par des châssis vitrés à facette

Lot 13 - Electricité :

PSE 4 : Appel malade

PSE 5 : Distribution informatique fibre optique

2.5 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

ATAUB ARCHITECTES
606 Chemin de la Bretèque
76230 BOIS-GUILLAUME

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par :

SOENEN COORDINATION
322 Boulevard des Belles Portes
14200 Hérouville-saint-clair

3.4 - Coordination des systèmes de sécurité incendie

La coordination des systèmes de sécurité incendie est assurée par le maître d'œuvre.

3.5 - Contrôle technique

Le contrôle technique est assuré par :

BTP CONSULTANTS
1 PLACE CHARLES DE GAULLE
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Les missions de contrôle technique sont les suivantes :

Missions L + P + LE + F + SEI + HAND + ATTEST HAND+ ATTEST RT fin opération + RVIE

3.6 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

BUREAU VERITAS CONSTRUCTION
IMMEUBLE AMBASSADEUR
4 PLACE BOSTON
14200 HEROUVILLE-SAINT-CLAIR

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai global d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 50 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Note de présentation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Les pièces graphiques et techniques
- les rapports de l'étude géotechnique G2 AVP et G2 PRO
- Le plan général de coordination sécurité (2PGCSPS)2
- la notice OPC et le planning DCE détaillé
- L'attestation de visite
- Le rapport initial du contrôleur technique
- Cahier des charges SSI
- Diagnostic plomb avant travaux
- Diagnostic produits, équipements, matériaux et déchets -PEMD
- Annexes techniques

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Certificat de qualité ou de qualification professionnelle, Qualibat, RGE	Non

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes Annexe « Insertion par l'activité économique » à l'acte d'engagement (selon les dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique).
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
L'attestation de visite
Le mémoire technique suivant la description ci-dessous

- Le Mémoire technique permettant de juger la valeur technique de l'offre comprend :

→ L'entreprise est invitée à respecter le cadre suivant pour la présentation et le sommaire:

1 - Eléments permettant de juger la pertinence des moyens humains et matériels pendant toute la durée du chantier et jusqu'à la fin de la GPA : (liste des sous-traitants, fournisseurs et organigramme des intervenants dédiés au chantier + nom et CV des interlocuteurs privilégiés, qualifications de l'entreprise), capacité à respecter le planning (décomposition par phase et tâche, répartition des moyens humains...)

2 - Eléments permettant de juger la qualité et la pertinence de la méthodologie proposée:

- Contraintes identifiées par l'entreprise comme étant susceptibles d'affecter l'exécution des travaux et les dispositions envisagées pour y remédier
- Modes opératoires d'exécution en site occupé pour chacune des phases
- Les dispositions hygiène et sécurité mises en place, limitation de la pénibilité
- Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés
- Nature des matériaux, fournitures et matériels (Liste des marques, les références, le nom du fabricant ou du fournisseur)

3 - Eléments permettant de juger la qualité environnementale de l'offre :

- dispositions pour limiter les risques et notamment le risque aspergillaire, l'émission de poussières et les nuisances sonores
- la méthode de prévention de la production des déchets,
- la méthode de tri,
- les installations de valorisation, de traitement et d'élimination des déchets,
- la traçabilité des déchets,
- les moyens humains mobilisés sur la thématique des déchets et notamment la personne qui sera désignée responsable des déchets ainsi que les mesures de sensibilisation du personnel.
- Les FDES, fiches de données environnementales et sanitaires des produits utilisés (notamment pour les lots de finition peintures, nettoyage et sols souples)

4 - Eléments permettant de juger la qualité des références proposées pour des projets d'ampleur similaire sur les 5 dernières années (fiches d'appréciation de maîtres d'ouvrage ou autre)

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite de site obligatoire encadrée est organisée pour l'ensemble des lots le vendredi 6 mars à 10h00. Rendez-vous dans l'amphithéâtre Claude Guibé de l'hôpital pour une **présentation préalable du dossier par l'équipe de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage**.

La visite n'est pas obligatoire pour les entreprises ayant visité lors de la première consultation et disposant de leur certificat de visite.

La visite libre des extérieurs est obligatoire pour tous les lots.

La visite intérieure du site est facultative pour les lots 02 (étanchéité) ; 11 (peintures) et 15 (VRD).

L'offre d'un candidat qui n'aura pas transmis l'attestation sur l'honneur de visite sera déclarée irrégulière.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir un dossier comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
GHT de Territoire du Centre Manche
715 RUE HENRI DUNANT
BP 65509
50009 SAINT LO

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant :
Les noms des fichiers de l'offre dématérialisée auront une longueur raisonnable et ne comporteront pas de caractères spéciaux pour faciliter les flux de téléchargement et les conditions d'ouverture.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40
2.1-Pertinence des moyens humains et matériels dédiés au chantier	10
2.2-Qualité et pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution des travaux	20
2.3-Qualité environnementale de l'offre	5
2.4. Qualité des références proposées sur des projets d'ampleur similaires sur les 5 dernières années	5

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec le ou les candidats les mieux classés suivant les critères de jugement. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de Caen
3 à 5 rue Arthur Leduc
BP 25086
14050 CAEN CEDEX 4

Tél : 02 31 70 72 72
Télécopie : 02 31 52 42 17
Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr

10 - Renseignements complémentaires

Le donneur d'ordre, **le Centre Hospitalier Mémorial France États-Unis de Saint-Lô**, dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, a décidé de faire application des dispositions de l'article L2112-2 du code de la commande publique en incluant dans le présent cahier des clauses administratives particulières de ce marché public, une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès et le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières.

Cette obligation est mentionnée à l'article 21 du CCAP ainsi que les différentes modalités de mise en œuvre et de contrôle de son exécution, les pénalités applicables en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise.

Une offre qui ne satisferait pas à cette condition sera irrecevable pour non-conformité au cahier des charges.

Un travail partenarial a été mis en place, par le Département de la Manche, pour favoriser la mise en œuvre des clauses sociales, en lien avec les opérateurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation du territoire.

Le donneur d'ordre, **le Centre Hospitalier Mémorial France États-Unis de Saint-Lô**, a sollicité, dans le cadre d'une convention, l'intervention du Département pour la mise en place d'une assistance spécifique qui doit permettre, aux entreprises qui le souhaitent, d'être accompagnées dans la bonne compréhension et faciliter la mise en œuvre des clauses sociales de ces marchés.

Cette assistance, à la mise en œuvre des clauses sociales inscrites dans les lots susmentionnés, est organisée, par conséquent, en mobilisant une professionnelle du Département de la Manche, facilitatrice des clauses sociales.

Contact :

Vicky VASNIER, **Facilitatrice clauses sociales**
Département de la Manche
50050 SAINT LO
02 33 77 79 64 - vicky.vasnier@manche.fr

La facilitatrice des clauses sociales a pour mission d'assurer le contrôle et le suivi des actions d'insertion réalisées dans le cadre de ces marchés, pour le compte du maître d'ouvrage. Elle vient en appui, également, des entreprises dans la valorisation des parcours des personnes mobilisées sur ces marchés.